



## III Rougeole



### Résumé des recommandations vaccinales :

- vaccination **obligatoire** pour tous les nourrissons nés depuis le 1er janvier 2018
- recrudescence des cas observés en 2023 ([DGS-urgent 2024-04 du 03/04/2024](#)) :  
→ mettre à jour la vaccination des personnes non à jour

## RECOMMANDATIONS VACCINALES (1)

## STATUT VACCINAL À VÉRIFIER ET COMPLÉTER AU BESOIN

DGS n°2024-04



LE VACCIN ROR (ROUGEOLE, OREILLONS, RUBÉOLE) EST CONTRE-INDIQUÉ CHEZ LES PERSONNES IMMUNODÉPRIMÉES ET LES FEMMES ENCEINTES

 <b>Nourrissons</b> nés depuis 1er janvier 2018 ( <b>vaccin obligatoire</b> )	 <b>Recommandation générale : 2 doses de ROR (Rougeole, Oreillons, Rubéole)</b> : 1ère dose à l'âge de 12 mois (M12), 2ème dose entre 16 et 18 mois. <i>La 1ère et la 2ème dose peuvent être effectuées avec des vaccins différents.</i>
 <b>Toutes les personnes</b> nées depuis 1980	 <b>Cas particuliers : 3 doses de ROR :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Si voyage en zone de forte endémicité : 1ère dose dès 6 mois, 2ème à 12 mois et 3ème entre 16 et 18 mois ;</li><li>Si 1ère dose reçue avant l'âge de 12 mois : deux doses supplémentaires (M12 et entre M16 et M18) pour un total de 3 doses.</li></ul>
 Pour certaines personnes nées <b>avant 1980</b>	 <b>Voyageurs</b> en pays d'endémie sans antécédent connu de rougeole ou non vaccinés antérieurement : <b>1 dose de ROR</b> avant le départ.
 <b>Professionnels de santé (2,4) et de la petite enfance (3,4)</b> non vaccinés et sans antécédent connu de rougeole ou rubéole : doivent recevoir <b>1 dose de ROR.</b>	

(1) respecter un intervalle d'un mois entre les doses. (2) Professionnels de santé en formation, à l'embauche ou en poste. Vaccination fortement recommandée pour les personnes travaillant avec des patients à risque de rougeole grave (immunodéprimés). (3) Professionnels au contact des enfants. (4) Sans antécédents connus de rougeole ou rubéole. En cas d'antécédents de vaccination ou maladie (rougeole, rubéole) incertains, la vaccination doit être pratiquée sans qu'un contrôle sérologique soit réalisé.

## RECOMMANDATIONS AUTOUR DES CAS DE ROUGEOLE

**CONDUITE A TENIR devant un ou plusieurs cas de rougeole :**  
[instruction du 28/09/2018](#)



**Déclaration à faire à l'ARS des cas cliniques ou confirmés :** (Maladie à Déclaration Obligatoire)  
Investigation rapide autour du cas ([procédure](#)). Cerfa 12554-03 rougeole à envoyer à [ars33-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars33-alerte@ars.sante.fr)



**Isolement du malade :**  
pendant toute la période de contagiosité, à savoir dès les premiers symptômes et jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption.



**Vérifier et protéger** les contacts et les professionnels de santé. Vérification des statuts vaccinaux et mise à jour des vaccinations des contacts réceptifs selon les schémas vaccinaux de post-exposition.

## SCHÉMAS VACCINAUX POST-EXPOSITION (1)

<b>Sujets réceptifs (5)</b> autour d'un cas de rougeole ou d'un cas groupé (6), pour lesquels la vaccination n'est pas contre-indiquée	 <b>De 6 à 11 mois révolus</b>	 <b>1 dose de ROR</b> dans les 72h max du contact (CPC) (7) Complétez par 2 doses à l'âge de 12 mois puis entre 16 et 18 mois
	 <ul style="list-style-type: none"><li><b>Personnes nées depuis 1980</b>, dès 12 mois ;</li><li><b>Personnes nées avant 1980</b> si cas groupés (8) ;</li><li><b>Professionnels de santé ou petite enfance</b>, sans antécédent de rougeole, n'ayant pas reçu deux doses de ROR, <b>nés avant ou après 1980.</b></li></ul>	 <b>Mise à jour du statut vaccinal dans les 72h idéalement</b> (9, 10, 11) : pour atteindre 2 doses de ROR (voir 3 pour les personnes vaccinées avant l'âge de 12 mois), avec un délai minimum d'un mois entre deux doses.

## SPÉCIFICITÉS DE LA VACCINATION ROR AUTOUR DES CAS DE ROUGEOLE



- Prescription non indiquée** chez l'immunodéprimé (et réservée aux médecins chez ce public). Chez les non-immunodéprimés, prescription possible par les sages-femmes (tout âge), les pharmaciens (11 ans et +) et les infirmiers (11 ans et +).
- Intervenez rapidement**, notamment pour **protéger les plus fragiles** : nourrissons, immunodéprimés et femmes enceintes.
- En l'absence de carnet de santé/vaccination, la personne est considérée comme non vaccinée.**
- Ne pas attendre les résultats biologiques des cas pour vacciner** les contacts contacts réceptifs (5) **à risque de forme grave.**
- En situation de **cas groupé (6)**, **vaccinez les réceptifs (5) autour des cas sans attendre la confirmation des résultats biologiques du cas.** Si le cluster survient en collectivité, toutes personnes fréquentant la **collectivité** sont contacts.
- Administrez dans les 6 jours des immunoglobulines (Ig) si une vaccination ne peut pas être mise en œuvre** (délai de 72h dépassé ou d'immunodépression ou contre-indication).

(5) non vaccinés ou vaccinés une dose ou aucun antécédent de rougeole. (6) 3 cas (ou plus) dont au moins 1 a été confirmé biologiquement. (7) CPC : cadre de prescription compassionnelle. En l'absence de vaccination dans les 72h, les immunoglobulines sont recommandées. Un délai d'au moins 9 mois est à respecter chez une personne ayant reçu des immunoglobulines avant de la vacciner contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (délai pouvant être porté 12 mois, voir calendrier vaccinal). (8) autour d'un cas de rougeole (non groupé) : la vaccination peut être proposée. (9) reste préconisée même si ce délai est dépassé. (10) chez les enfants ayant eu la 1ère dose depuis plus d'1 mois, la 2ème dose peut être faite sans attendre l'âge de 16-18 mois (11) l'intervalle entre les doses doit être d'au moins 1 mois.

## DÉFINITION D'UN CAS CONTACT ROUGEOLE

Il s'agit d'une personne ayant côtoyé le malade en période de contagiosité (entre 5 jours avant et jusqu'à 5 jours après l'éruption) :

- L'entourage familial vivant ensemble ;
- Les enfants et adultes de même section (crèche ou halte-garderie) ;
- Les enfants et adultes exposés au domicile de garde si le cas est gardé par une assistante maternelle ;
- Toute personne ayant fréquenté les mêmes locaux (école, internat, local professionnel, transports publics...) avec un séjour de plus de 15 min ou un face à face avec le malade ;
- Toute personne ayant séjourné dans la même pièce jusqu'à 2 h après le départ du malade.

### POUR INFO



### INSTRUCTION MINISTÉRIELLE

du 28/09/2018

page 13



**1** La rougeole est l'une des maladies infectieuses les plus contagieuses. Elle se transmet surtout par voie aérienne à partir des sécrétions nasopharyngées, et plus rarement par des objets contaminés.

**2** La rougeole peut être à l'origine de formes graves chez les personnes à haut risque de complications. Nourrissons, femmes enceintes, personnes immunodéprimées ;  
**Mais aussi chez des adultes non immunisés contre la rougeole.**

**3** L'homme est le seul réservoir de virus de la rougeole. Une couverture vaccinale plus élevée permettrait d'éliminer la rougeole.

**4** De 2008 à 2021 en France :  
**+ de 30 000 cas déclarés.**  
26 cas sont décédés.

**5** Les complications de la rougeole peuvent être :

- Surinfections ORL et de l'arbre respiratoire par des pyogènes,
- Pneumopathies directement dues au virus ou aux surinfections bactériennes,
- Encéphalites aiguës de la rougeole, survenant à la phase d'état, ou subaiguës,
- Pan-encéphalite sclérosante subaiguë (PESS).

## COUVERTURE VACCINALE

En France, même si la couverture vaccinale vis-à-vis de la rougeole à l'âge de 2 ans progresse régulièrement, elle n'atteint toutefois pas les 95% requis pour son élimination (objectif OMS).



Données SpF par âge (2022) et profession (2009). Professionnels de santé ; 1 dose. Enfants et étudiants en santé : 2 doses. Echelle de 40% à 100%.

## VACCINS DISPONIBLES



PRIORIX® *Priorix*



M-M-RVaxPro® M-M-RVAXPRO®

Les vaccins contre la rougeole sont disponibles uniquement en association avec les vaccins oreillons et rubéole (= vaccin trivalent ROR). Les vaccins ROR sont des vaccins vivant atténués.

### Vaccination selon les recommandations générales à partir de l'âge de 12 mois

- De l'âge de 9 mois à 12 mois : administration possible dans certaines conditions
- De 6 à 8 mois : prescription dans le cadre de la prescription conditionnelle (CPC), uniquement si enfant contact ou voyageant en zone de forte endémicité.

**Solvant et vaccin reconstitué** à inspecter visuellement.

**Injection** : en SC ou IM immédiatement après reconstitution. Sinon, si conservé entre 2-8°C peut être utilisé dans les 8h.

**Conservation** : entre 2-8°C (Ne pas congeler).

**Contre-indications** : **contre-indiqué chez la femme enceinte et les immunodéprimés** (Cependant, une vaccination réalisée par inadvertance chez une femme enceinte ne doit pas être un motif d'interruption de grossesse. La grossesse doit être évitée dans le mois suivant la vaccination).

## POUR EN SAVOIR PLUS



### Informations pour le grand public

- **Vaccination-info-service version grand public** : page dédiée à la rougeole ;
- **Ministère de la santé** : flyers ;



### Informations pour les professionnels

- **Boîte à outils OMEDIT NA vaccination** : autres mémos et jeux dédiés aux maladies à prévention vaccinale ;
- **Vaccination-info-service version professionnelle** : page dédiée à la rougeole ;
- **HCSP** : recommandations sanitaires pour les voyageurs ;
- **Assurance Maladie** : modalités de remboursement.



### Réglementation et politiques vaccinales

- **Calendrier vaccinal de l'année en cours** : le document de référence précisant les recommandations vaccinales, les modalités de rattrapage, etc. ;
- **DGS-urgent** : 2024-04 ;



### Données scientifiques

- **Santé publique France** : bilan épidémiologique 2023-2024 ;